

**PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

—————  
**Réunion du 10 juillet 2020**  
**à Hôtel du Département**  
—————

La séance est ouverte à 09h36 sous la présidence de M. Frédéric BIERRY.

**Présents :**

Vice-président(e)s :

M. BAUER, M. BURGER, Mme DOLLINGER, Mme ESCHLIMANN, Mme LEHMANN, M. MAURER,  
M. MEYER, Mme MULLER-BRONN, M. WOLF,

Autres Conseillers départementaux :

Mme ALFANO, Mme BEY, Mme BUFFET, M. CAHN, M. CARBIENER, M. DEBES, Mme DELATTRE,  
M. ELKOUBY, M. ERBS, Mme ERNST, Mme GRAEF-ECKERT, M. HOERLE, Mme HOLDERITH,  
M. HOMMEL, Mme KEMPF, Mme MARAJO-GUTHMULLER, M. MATT, Mme MORITZ, M. OEHLER,  
M. SCHULTZ, M. SUBLON, Mme THOMAS, Mme WOLFHUGEL, M. ZAEGEL.

Administration :

Mme Delphine JOLY, directrice générale des services du Département

Mme Myriam STENGER, directrice de Cabinet

M. Alexandre RUF, collaborateur de Cabinet

M. Jean-Philippe CALI, secrétaire général

M. Thierry PICHON, directeur général adjoint en charge des affaires institutionnelles  
européennes et transfrontalières

M. Guillaume KLEINPETER, directeur général adjoint en charge de la stratégie territoriale et  
partenariale

Mme Lucie ACKER, M. Emmanuel BASTIAN, Mme Estelle BURGUN, M. Marc EWALD directeurs  
de mission

M. Gabriel GALLAND Directeur à la Délégation à la Transformation et à l'Innovation

Mme Sylvie LAMORLETTE, directrice mission appui au pilotage

M. Boris SCHRUOFFENEGER, directeur de la communication

M. Jean MUCKENSTURM, directeur des assemblées et des affaires juridiques

Mmes Suheda USTA, Clara DEROSIER et Claire BACHMANN, direction des assemblées et des  
affaires juridiques

**Excusé(s) avec pouvoir :**

- M. Rémi BERTRAND, (pouvoir à Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER)
- Mme Danielle DILIGENT, (pouvoir à M. Jean-Louis HOERLE)
- M. Bernard FISCHER, (pouvoir à Mme Nathalie ERNST)
- Mme Catherine GREIGERT, (pouvoir à M. Marcel BAUER)
- M. Paul HEINTZ, (pouvoir à M. André ERBS)
- Mme Chantal JEANPERT, (pouvoir à Philippe MEYER)
- Mme Martine JUNG, (pouvoir à M. Eric ELKOUBY)
- Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, (pouvoir à M. Denis SCHULTZ)
- Mme Stéphanie KOCHERT, (pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
- M. Yves LE TALLEC, (pouvoir à M. Jean-Philippe MAURER)
- Mme Françoise PFERSDORFF, (pouvoir à M. Nicolas MATT)
- M. Marc SÉNÉ, (pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH)

**Excusé(s) : /**

**Absent(s) : /**

**◆ DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT**

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

**Rapports appelés par ordre de passage :**

N° CP/2020/206/207/208/209/210/211.

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

**Excusés avec pouvoir :**

- M. Rémi BERTRAND, (pouvoir à Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER)
- Mme Danielle DILIGENT, (pouvoir à M. Jean-Louis HOERLE)
- M. Bernard FISCHER, (pouvoir à Mme Nathalie ERNST)
- Mme Catherine GREIGERT, (pouvoir à M. Marcel BAUER)
- M. Paul HEINTZ, (pouvoir à M. André ERBS)
- Mme Chantal JEANPERT, (pouvoir à Philippe MEYER)
- Mme Martine JUNG, (pouvoir à M. Eric ELKOUBY)
- Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, (pouvoir à M. Denis SCHULTZ)
- Mme Stéphanie KOCHERT, (pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
- M. Yves LE TALLEC, (pouvoir à M. Jean-Philippe MAURER)
- Mme Françoise PFERSDORFF, (pouvoir à M. Nicolas MATT)
- M. Marc SÉNÉ, (pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH)

**Absentes :**

Mme Cécile DELATTRE  
Mme Catherine GRAEF-ECKERT

**CP/2020/206 - 60510 - Soutien à l'attractivité des territoires  
Dispositif de mise en œuvre du Fonds d'urgence pour les acteurs  
du tourisme et les activités de proximité et du soutien  
exceptionnel auprès du Fonds de secours pour les associations**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, en application de la délibération du Conseil Départemental n°CD/2020/021 du 22 juin 2020, approuve les projets de règlements ainsi que les formulaires-types de demande afférents, respectivement du Fonds d'urgence pour les acteurs du tourisme et les activités de proximité et du Fonds de secours exceptionnel pour les associations, annexés à la présente délibération ;

- approuve le projet de convention entre le Conseil Départemental du Bas-Rhin et l'Etat dans le cadre du dispositif « colos apprenantes », joint en annexe, dont les éléments essentiels sont :

o L'inscription d'un maximum de 150 jeunes parmi les publics prioritaires ciblés à des séjours labellisés « colos apprenantes » par le Conseil départemental du Bas-Rhin ;

o Le financement par l'Etat de 80% du coût du séjour au maximum, celui-ci étant plafonné à 500 € pour 5 jours ;

o Le financement par le Conseil départemental d'au moins 20% du coût du séjour, celui-ci étant plafonné à 500 € pour 5 jours.

- autorise son président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/207 - 65510 - Fonds de solidarité communale  
Contrats départementaux de développement territorial et  
humain - Proposition d'attribution de subventions au titre du  
Fonds de solidarité communale et du Fonds d'innovation -  
Approbation des termes des projets de conventions financières**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'attribuer des subventions au titre du Fonds de solidarité communale pour un montant total de 568 178,00 €, aux Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental ;

- dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest d'attribuer une subvention au titre du Fonds d'innovation pour un montant total de 5 341,00 €, à la Commune de Steinbourg en vue de la réalisation d'une étude des besoins et de faisabilité dans le cadre d'un ou de projets de résidence seniors;

- d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département et les Communes, figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération conformément au modèle joint en annexe ;

- d'autoriser son président à signer les conventions à conclure avec la Commune de Steinbourg et les Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

M. Rémi BERTRAND, (pouvoir à Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER)  
Mme Danielle DILIGENT, (pouvoir à M. Jean-Louis HOERLE)  
M. Bernard FISCHER, (pouvoir à Mme Nathalie ERNST)  
Mme Catherine GREIGERT, (pouvoir à M. Marcel BAUER)  
M. Paul HEINTZ, (pouvoir à M. André ERBS)  
M. Serge OEHLER, (pouvoir à Mme Françoise BEY)  
Mme Chantal JEANPERT, (pouvoir à Philippe MEYER)  
Mme Martine JUNG, (pouvoir à M. Eric ELKOUBY)  
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, (pouvoir à M. Denis SCHULTZ)  
Mme Stéphanie KOCHERT, (pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)  
M. Yves LE TALLEC, (pouvoir à M. Jean-Philippe MAURER)

Excusés :

Mme Françoise PFERSDORFF  
M. Marc SÉNÉ

Absents :

M. Vincent DEBES  
Mme Cécile DELATTRE  
Mme Catherine GRAEF-ECKERT  
Mme Nadine HOLDERITH  
M. Nicolas MATT

**CP/2020/208 - 65520 - Fonds d'attractivité  
Contrats Départementaux - Fonds de développement et  
d'attractivité - Stratégie enfance intercommunale, proposition  
d'aide pour la création de deux nouvelles structures  
périscolaires sur le périmètre de la Communauté de Communes  
du Kochersberg Ackerland**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin à travers le projet de création de deux nouvelles structures périscolaires et l'accompagnement de la politique enfance sur le périmètre de la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland et porté par cette dernière ;

- de mobiliser son ingénierie en faveur de ces projets, notamment les services de la de la Mission Action Sociale de Proximité, de la Mission Enfance Famille et de la Mission Education, Sport et Jeunesse ;
- d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 404 460,00€, au titre du fonds de développement et d'attractivité, à la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland pour la création d'une structure périscolaire à Furdenheim ;
- d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 305 640,00€, au titre du fonds de développement et d'attractivité, à la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland pour la création d'une structure périscolaire à Hurtigheim ;
- d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland et le SIVOM de l'Ackerland pour le projet précité, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention ;
- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland, pour permettre le versement de la subvention précitée, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

- M. Rémi BERTRAND, (pouvoir à Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER)
- Mme Danielle DILIGENT, (pouvoir à M. Jean-Louis HOERLE)
- M. Bernard FISCHER, (pouvoir à Mme Nathalie ERNST)
- Mme Catherine GREIGERT, (pouvoir à M. Marcel BAUER)
- M. Paul HEINTZ, (pouvoir à M. André ERBS)
- M. Serge OEHLER, (pouvoir à Mme Françoise BEY)
- Mme Chantal JEANPERT, (pouvoir à Philippe MEYER)
- Mme Martine JUNG, (pouvoir à M. Eric ELKOUBY)
- Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, (pouvoir à M. Denis SCHULTZ)
- Mme Stéphanie KOCHERT, (pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
- M. Yves LE TALLEC, (pouvoir à M. Jean-Philippe MAURER)
- Mme Françoise PFERSDORFF, (pouvoir à M. Nicolas MATT)
- M. Marc SÉNÉ, (pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH)

Absente :

Mme Catherine GRAEF-ECKERT

**CP/2020/209 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics  
Convention-cadre triennale 2020-2022 de la Cité éducative des  
quartiers Neuhof-Meinau et Elsau de la ville de Strasbourg**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide du principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de la Cité éducative des quartiers Neuhof-Meinau et Elsau de la ville de Strasbourg sur la période 2020-2022, décliné autour des trois axes suivants :
- la réduction de la fracture numérique et l'accompagnement des familles à la « digitalisation »,
- l'accompagnement individualisé et en proximité des jeunes dans leurs difficultés éducatives et sociales,
- la mise en place d'actions concrètes d'éducation à la santé et la citoyenneté,
- décide d'approuver les termes de la convention-cadre triennale 2020-2022 de la Cité éducative des quartiers Neuhof-Meinau et Elsau de la ville de Strasbourg, jointe à la présente délibération et à conclure entre le Département du Bas-Rhin, l'Etat, la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin,
- autorise le Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

- M. Rémi BERTRAND, (pouvoir à Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER)
- Mme Danielle DILIGENT, (pouvoir à M. Jean-Louis HOERLE)
- M. Bernard FISCHER, (pouvoir à Mme Nathalie ERNST)
- Mme Catherine GREIGERT, (pouvoir à M. Marcel BAUER)
- M. Paul HEINTZ, (pouvoir à M. André ERBS)
- M. Serge OEHLER, (pouvoir à Mme Françoise BEY)
- Mme Chantal JEANPERT, (pouvoir à Philippe MEYER)
- Mme Martine JUNG, (pouvoir à M. Eric ELKOUBY)
- Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, (pouvoir à M. Denis SCHULTZ)
- Mme Stéphanie KOCHERT, (pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
- Mme Françoise PFERSDORFF, (pouvoir à M. Nicolas MATT)
- M. Marc SÉNÉ, (pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH)

Excusé :

M. Yves LE TALLEC

Absent :

M. Jean-Philippe MAURER

**CP/2020/210 - 21010 - Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile  
Prime aux personnels des établissements et services sociaux et  
médico-sociaux et aides financières aux structures en difficulté  
suite à la crise sanitaire**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide, en cohérence et en équité avec les mesures définies par le décret du 12 juin 2020 et la délibération du CD du 22 juin 2020 :

- d'approuver le versement d'une dotation destinée au financement d'une prime de 1500€ pour le personnel des établissements et services accueillant des personnes en situation de handicap pour lesquels il n'y a pas de compensation par l'assurance maladie ;
- d'approuver le versement d'une dotation destinée au financement d'une prime de 1000€ pour le personnel des établissements et services de l'aide sociale à l'enfance ;
- d'approuver le versement d'une dotation destinée au financement d'une prime de 1500€ pour le personnel des services d'aide et d'accompagnement à domicile et des maisons de retraite non médicalisées habilitées aide sociale ;
- d'approuver les critères d'éligibilité du personnel à la prime selon les modalités suivantes pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant des secteurs publics comme privés :

o sont concernés par la prime l'ensemble des professionnels particulièrement mobilisés et engagés dans la gestion de la crise sanitaire : personnels médicaux et non médicaux, titulaires, contractuels, apprentis, toute filière professionnelle confondue, personnels de renfort (notamment mise à disposition) à l'exclusion des personnels intérimaires,  
o le professionnel doit avoir été présent sur la période de référence comprise entre 1er mars et le 30 avril. Les professionnels en télétravail ne seraient pas éligibles à la prime,  
o le montant de la prime exceptionnelle est réduit de moitié en cas d'absence d'au moins quinze jours calendaires pendant la période de référence. Les agents absents plus de 30 jours calendaires au cours de cette même période ne sont pas éligibles,  
o concernant les professionnels à temps partiel, le montant est recalculé au prorata de leur temps de travail ;

- d'acter la mise en œuvre de l'article 1er de l'ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des ESSMS et de l'article 5 de l'ordonnance n° 2020-428 du 15 avril 2020 portant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de Covid-19 jusqu'au 31 juillet 2020 ;

- d'approuver le principe de versement d'aides financières aux établissements et services sociaux et médico-sociaux de compétence conjointe avec l'Agence régionale de santé, de manière subsidiaire, en complément des crédits d'assurance maladie, pour compenser les dépenses et/ou pertes de recettes dues à la crise Covid pour les structures les plus en difficultés ;

- d'approuver le principe de versement d'aides financières aux établissements et services sociaux et médico-sociaux de compétence du Département visant à compenser les dépenses et/ou pertes de recettes dues à la crise Covid pour les structures les plus en difficultés.

Adopté à l'unanimité

Excusés avec pouvoir :

M. Rémi BERTRAND, (pouvoir à Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER)  
Mme Danielle DILIGENT, (pouvoir à M. Jean-Louis HOERLE)  
M. Bernard FISCHER, (pouvoir à Mme Nathalie ERNST)  
Mme Catherine GREIGERT, (pouvoir à M. Marcel BAUER)  
M. Paul HEINTZ, (pouvoir à M. André ERBS)  
M. Serge OEHLER, (pouvoir à Mme Françoise BEY)  
Mme Chantal JEANPERT, (pouvoir à Philippe MEYER)  
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, (pouvoir à M. Denis SCHULTZ)  
Mme Stéphanie KOCHERT, (pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)  
M. Marc SÉNÉ, (pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH)

Excusés :

Mme Martine JUNG  
Mme Françoise PFERSDORFF  
M. Yves LE TALLEC

Absents :

M. Eric ELKOUBY  
Mme Catherine GRAEF-ECKERT  
M. Nicolas MATT  
M. Jean-Philippe MAURER

**CP/2020/211 - 31030 - Insertion professionnelle**  
**Service Public de l'Insertion : un nouveau projet pour l'emploi**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'approuver la démarche départementale d'expérimentation du Service Public d'Insertion telle que proposée dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération ;
- d'approuver les modalités de contractualisation avec l'Etat formalisées dans la convention financière jointe en annexe 2 à la présente délibération ;
- d'autoriser son Président à la signer.

Adopté à l'unanimité



## ◆ **DIVERS**

- **Rapport N°CP/2020/206** : *Soutien à l'attractivité des territoires - Dispositif de mise en œuvre du Fonds d'urgence pour les acteurs du tourisme et les activités de proximité et du soutien exceptionnel auprès du Fonds de secours pour les associations*

Interventions : M. Philippe MEYER, Mme Françoise BUFFET, M. Frédéric BIERRY, Mme Suzanne KEMPF

- **Rapport N°CP/2020/207** : *Contrats départementaux de développement territorial et humain - Proposition d'attribution de subventions au titre du Fonds de solidarité communale et du Fonds d'innovation - Approbation des termes des projets de conventions financières*

M. Etienne BURGER, en tant que vice-président, président de la Commission urbanisme, et membre commissions Finances, Economie et relations extérieures, Petite Enfance et périscolaire, Economie du foncier et affaires agricoles au sein de la Communauté de communes du Kochersberg Ackerland, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N°CP/2020/208** : *Contrats Départementaux - Fonds de développement et d'attractivité - Stratégie enfance intercommunale, proposition d'aide pour la création de deux nouvelles structures périscolaires sur le périmètre de la Communauté de Communes du Kochersberg Ackerland*

M. Etienne BURGER, en tant que vice-président, président de la Commission urbanisme, et membre commissions Finances, Economie et relations extérieures, Petite Enfance et périscolaire, Economie du foncier et affaires agricoles au sein de la Communauté de communes du Kochersberg Ackerland, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

Interventions : M. Yves SUBLON, M. André ERBS, M. Frédéric BIERRY, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Laurence MULLER-BRONN, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Etienne BURGER, Mme Suzanne KEMPF

- **Rapport N°CP/2020/209** : *Fonctionnement des collèges publics - Convention-cadre triennale 2020-2022 de la Cité éducative des quartiers Neuhof-Meinau et Elsau de la ville de Strasbourg*

Interventions : M. Eric ELKOUBY, M. Philippe MEYER, M. Mathieu CAHN, Mme Françoise BUFFET, M. Frédéric BIERRY

- **Rapport N°CP/2020/210** : *Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile Prime aux personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux et aides financières aux structures en difficulté suite à la crise sanitaire*

Interventions : M. Frédéric BIERRY, M. Thierry CARBIENIER, M. Denis SCHULTZ, M. Eric ELKOUBY, Mme Michèle ESCHLIMANN, Mme Suzanne KEMPF

◆ CALENDRIER

**La prochaine Commission Permanente aura lieu le :**

- **Lundi 14 septembre 2020** à l'Hôtel du Département à Strasbourg

**La prochaine Séance Plénière du Conseil Départemental aura lieu le :**

- **Jeudi 15 octobre 2020** à l'Hôtel du Département à Strasbourg

\*  
\* \*

La séance est levée à 11h03.

Le Président,



Frédéric BIERRY

CONSULTATION DES ACTES

L'intégralité des délibérations et des annexes aux délibérations de l'Assemblée Plénière et de la Commission Permanente, ainsi que la retranscription intégrale des débats de l'Assemblée Plénière, peuvent être consultées :

- au Service des Ressources Info-Documentaires à l'Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex ;
- sur le site Internet [www.bas-rhin.fr](http://www.bas-rhin.fr) >rubrique « Le Conseil Départemental ».